



COMMUNIQUE DE PRESSE – 6 mars 2026 - 08h00 CET - Montpellier, France - Euronext : MEDCL

Medincell annonce le succès de son Placement Privé d'environ 48 millions d'euros

Succès de l'opération avec 48 millions d'euros levés.

Participation d'investisseurs internationaux de premier plan spécialisés en santé.

Les fonds levés visent à soutenir la création de valeur à long terme, notamment par l'élargissement des opportunités de partenariat, l'optimisation de la valeur captée dans le cadre de futures collaborations et le renforcement de la plateforme technologique propriétaire de Medincell pour le développement de traitements injectables à action prolongée (LAI), grâce à des innovations ciblées.

Medincell (Euronext Paris : MEDCL), une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des traitements injectables à action prolongée (la « **Société** »), annonce aujourd'hui le succès de son Placement Privé (tel que défini ci-dessous) pour un montant total de 48 millions d'euros, par le biais d'une offre à des investisseurs institutionnels internationaux.

Des investisseurs américains et européens spécialisés en santé tels que Perceptive Advisors, Kurma Growth Opportunities Fund, Affinity Asset Advisors et Polar Capital ont participé à la transaction aux côtés des principaux actionnaires historiques de la société.

Le produit net du Placement Privé, combiné aux fonds existants de la société, est destiné à soutenir et accélérer la mise en œuvre de la stratégie de croissance de Medincell.

La Société entend utiliser le produit net, notamment pour :

- **Accroître les opportunités de partenariats** en générant des données à forte valeur ajoutée via le lancement de nouveaux programmes ;
- **Maximiser la valeur des futurs partenariats** en optimisant les conditions financières des accords et en privilégiant une part accrue de royalties ;
- **Renforcer la plateforme technologique propriétaire d'injections à libération prolongée (LAI)** grâce à des innovations ciblées, notamment par le développement de technologies LAI de nouvelle génération susceptibles d'élargir le champ d'application, de consolider la différenciation et d'accroître le potentiel de la plateforme.

Le produit net pourra également être affecté aux besoins généraux de la Société, notamment au financement du besoin en fonds de roulement et des charges d'exploitation, ainsi qu'au renforcement de son bilan afin de soutenir de futures initiatives stratégiques et d'accroître sa flexibilité financière.

Christophe Douat, Directeur Général de Medincell, déclare : « *Les fonds levés renforcent notre situation financière et nous permettent d'accélérer sereinement la mise en œuvre de notre stratégie de croissance à long terme. Nous remercions nos investisseurs internationaux de premier plan, nouveaux comme historiques, pour leur soutien. Le succès de ce financement reflète leur confiance dans notre modèle, dans notre capacité à innover en continu et à transformer cette innovation en valeur. Il souligne également le fort potentiel de création de valeur de nos partenariats actuels et futurs avec des sociétés pharmaceutiques mondiales de premier plan, au service de besoins thérapeutiques dans plusieurs domaines.* »

Modalités du Placement Privé

Le placement privé d'un montant total de 48 millions d'euros, a été réalisé par l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 2.370.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code

monétaire et financier, conformément à la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 12 septembre 2024 (l'« **Assemblée Générale** ») (le « **Placement Privé** »).

Les actions nouvelles, représentant 7,1% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation du Placement Privé et 6,6% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après la réalisation du Placement Privé, ont été émises par décision du Directeur général en date du 5 mars 2026, en vertu et dans les limites des délégations de pouvoir accordées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2026, conformément à la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 20,35€ par action, soit une décote de 10% par rapport au cours de clôture de l'action Medincell le 5 mars 2026, i.e. 22,64€.

À titre d'illustration, un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la société avant le lancement du Placement Privé détiendra désormais une participation de 0,93%.

À la connaissance de la Société, la structure de l'actionnariat avant et après la réalisation du Placement Privé est la suivante :

Actionnariat de Medincell sur une base non diluée	Avant la réalisation de l'offre		Après la réalisation de l'offre	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Anh Nguyen	1.330.643	4,0%	1.330.643	3,7%
Sabine Hort Nguyen	1.459.868	4,4%	1.459.868	4,1%
Employés et anciens employés et consultants	5.344.863	15,9%	5.344.863	14,9%
Management & Board	1.336.569	4,0%	1.336.569	3,7%
Actions propres	899	0,0%	899	0,0%
Total Flottant :	24.062.174	71,8%	26.432.174	73,6%
<i>Dont Mirova</i>	<i>2.360.494</i>	<i>7,0%</i>	<i>2.430.494</i>	<i>6,8%</i>
<i>Dont Polar Capital</i>	<i>1.727.475</i>	<i>5,2%</i>	<i>1.962.475</i>	<i>5,5%</i>
<i>Dont SITAM Belgique (Groupe Dassault)</i>	<i>1.720.426</i>	<i>5,1%</i>	<i>1.846.926</i>	<i>5,1%</i>
TOTAL	33.535.016	100%	35.905.016	100%

Règlement-livraison

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre du Placement Privé et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévues le 10 mars 2026. Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0004065605 - MEDCL.

Engagements de conservation

Dans le cadre du Placement Privé, la Société et les membres du Conseil d'Administration et certains membres du management ont signé un engagement de conservation qui a pris effet à la date de signature du contrat de placement conclu entre la Société et les banques le 5 mars 2026 et pour une période de 90 jours, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Intermédiaires financiers

Jefferies, Leerink Partners et Evercore ISI agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et ODDO BHF agit en tant que Teneur de Livre Associé dans le cadre du Placement Privé. Le Placement Privé fait l'objet d'un contrat de placement conclu entre la Société et les Teneurs de Livre Associés.

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés à la section 2 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro D.25-0580 le 29 juillet 2025, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (<https://invest.medincell.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risque présentés dans ce document sont les mêmes aujourd'hui.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à ce Placement Privé : (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre du Placement Privé, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

Absence de prospectus

Le Placement Privé ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public.

A propos de Medincell

Medincell est une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des traitements injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments et à réduire leur empreinte environnementale.

Ils combinent des principes actifs avec nos technologies propriétaires, BEPO®, BEPO® Star, qui contrôlent la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt entièrement biorésorbable.

La rispéridone LAI est le premier traitement utilisant la technologie BEPO® à avoir été approuvé par la FDA, d'abord pour la schizophrénie en avril 2023, puis pour le trouble bipolaire I en octobre 2025. Il est commercialisé aux États-Unis par Teva sous le nom d'UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™). La rispéridone LAI de Medincell a également été approuvée pour la schizophrénie au Canada et en Corée du Sud en 2025.

Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour l'Olanzapine LAI en traitement mensuel de la schizophrénie chez l'adulte a été soumise à la FDA américaine en décembre 2025 par le partenaire de Medincell, Teva. La FDA a accepté le dossier de demande de mise sur le marché le 20 février 2026.

Notre pipeline comprend de nombreux candidats médicaments innovants à différents stades de développement, de la formulation aux essais cliniques de phase 3. Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé dans le monde grâce à de nouvelles options de traitement.

Basée à Montpellier, Medincell emploie plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

medincell.com

UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

Contacts

David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

Grace Kim

Chief Strategy Officer, U.S. Finance
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

Nicolas Mérieau/ Arthur Rouillé

Media Relations
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

Relations investisseurs France
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse ne saurait être diffusé, et des copies ne peuvent être distribuées ou envoyées, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon

Cette annonce ne constitue en aucun cas une offre au public ni une invitation au public dans le cadre d'une offre quelconque. La présente annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et aucune vente d'actions ne sera effectuée dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou l'admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. La distribution du présent document peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes qui entrent en possession du présent document sont tenues de s'informer sur ces restrictions et de les respecter.

Ne doit pas être publié, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ni dans toute autre juridiction où cela serait illégal. Le présent document (et les informations qu'il contient) ne contient ni ne constitue une offre de vente de titres, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres, aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ni dans toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, à moins que les titres ne soient enregistrés en vertu de la loi sur les valeurs mobilières ou conformément à une exemption des exigences d'enregistrement de la loi sur les valeurs mobilières. Aucune offre au public des titres ne sera effectuée aux États-Unis. Des copies du présent document ne sont pas et ne doivent pas être distribuées ou envoyées aux États-Unis.

La présente communication ne constitue pas une offre au public de titres concernés au Royaume-Uni au sens du règlement 12 du Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2004 (les « POATR »), n'a pas été approuvée par une personne autorisée au Royaume-Uni aux fins de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (« FSMA ») et est distribuée uniquement à et s'adresse uniquement (a) à des personnes situées en dehors du Royaume-Uni, ou (b) au Royaume-Uni, à des personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du paragraphe 15 de l'annexe 1 du POATRs et qui sont également (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements, au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (entités à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc.) et (iii) les personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement au sens de l'article 21 de la FSMA en rapport avec la vente de titres peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes concernées »). Les titres ne sont disponibles qu'aux personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera disponible qu'aux personnes concernées et ne sera conclu qu'avec celles-ci. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ou se fier à la présente communication ou à son contenu.

En France, l'offre des actions Medincell décrite ci-dessus sera réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier français et aux dispositions réglementaires applicables. Conformément à l'article 211-3 du Règlement général de l'AMF, aux articles 1(4) et 3 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») et à toute réglementation applicable, l'offre d'actions Medincell ne nécessitera pas la publication d'un prospectus approuvé par l'AMF.

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen (« États membres »), aucune mesure n'a été prise et ne sera prise pour permettre une offre au public des titres mentionnés dans le présent communiqué de presse nécessitant la publication d'un prospectus dans un État membre. Par conséquent, ces titres ne peuvent et ne doivent pas être proposés dans un État membre autre que conformément aux exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou, à défaut, dans les cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

MI FID II Gouvernance des produits/marché cible : Aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée 2017/593 de l'UE relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible concernant les actions de Medincell a conduit à la conclusion, en ce qui concerne uniquement les critères relatifs au type de clients, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est constitué de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détail, tels que définis dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de Medincell aux contreparties éligibles, aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne qui propose, vend ou recommande ultérieurement les actions de Medincell (un « distributeur ») doit tenir compte de l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à la directive MiFID II est tenu de procéder à sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Medincell et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations concernant les attentes de la société en ce qui concerne (i) le calendrier, l'avancement et les résultats de ses essais cliniques ; (ii) les avantages cliniques et le positionnement concurrentiel de ses produits candidats ; (iii) sa capacité à obtenir les autorisations réglementaires, à démarrer la production commerciale et à pénétrer le marché et réaliser des ventes ; (iv) son futur portefeuille de produits ; (v) ses futurs accords de partenariat ; (vi) ses besoins futurs en capitaux, ses plans de dépenses en capital et sa capacité à obtenir des financements ; (vii) les questions financières prospectives concernant nos activités ; et (viii) l'utilisation du produit du placement privé. Bien que la société estime que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toute déclaration autre que les déclarations de faits historiques qui pourrait être contenue dans le présent communiqué de presse et qui concerne des événements futurs constitue une déclaration prospective et est susceptible d'être modifiée sans préavis, en fonction de facteurs indépendants de la volonté de la société et de ses capacités financières.

Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration commençant par, suivie de ou incluant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « anticiper », « s'attendre à », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « peut », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « peut », « probablement », « potentiel », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou utilisés sous forme négative. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes inhérents indépendants de la volonté de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par ces déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, éventualités et incertitudes figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à ses obligations réglementaires, notamment le document d'enregistrement universel de la Société, déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2025 sous le numéro D. 25-0580 (le « Document d'enregistrement universel »), ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. L'attention des lecteurs est notamment attirée sur la section intitulée « Facteurs de risques » à la page 30 et suivantes du Document d'enregistrement universel.

Les déclarations prospectives faites par ou au nom de la Société ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Sauf si la loi l'exige, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives ou à mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives, y compris dans le cas où de nouvelles informations seraient disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'implique pas que la Société procèdera à d'autres mises à jour de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De même, ce communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'est pas lié aux objectifs d'investissement, à la situation financière ou aux besoins spécifiques d'un destinataire quelconque. Il ne doit pas priver les destinataires de la possibilité d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions.